

le présent ministère. Il croit que l'honorable ministre des Travaux publics devrait siéger encore à la gauche. Monsieur l'Orateur, cela peut être matière d'opinion et libre à mon très honorable ami d'avoir la sienne. Cependant, si j'ose parler au nom de mon honorable ami le ministre des Travaux publics, je me risque à affirmer qu'il préfère la compagnie des membres de la droite à celle des membres de l'opposition et que c'est la raison pour laquelle il siège de ce côté-ci. Mon très honorable ami fait ressortir également la faiblesse d'autres membres de la droite. Je crois qu'il devrait fort bien se rappeler que cette faiblesse n'est pas limitée exclusivement aux membres de la droite. Je n'ai jamais entendu dire que l'honorable ministre des Travaux publics ait jamais déclaré au peuple de ce pays que le but ultime de ses aspirations était de rompre complètement les liens qui unissent ce Dominion au reste de l'empire. Si, dès l'ouverture de ce Parlement, on doit se permettre des réminiscences de cette nature, il est seulement juste que cette pratique ne se confine à un seul côté de la Chambre.

Mon honorable ami se préoccupe grandement de la question navale et il se montre des plus impatients de connaître la politique que le Gouvernement entend suivre sous ce rapport. Qu'il me permette de lui faire observer deux faits: il s'imagine, si l'on peut tirer une conclusion raisonnable de son discours, que le Gouvernement aurait dû soumettre une politique navale toute arrêtée dès le commencement de la session.

Voilà, si je ne me trompe, la raison des plaintes qu'il fait entendre. En 1896, mon honorable ami a pris les rênes du pouvoir le 11 juillet; le Parlement s'est réuni le 19 août suivant. Le présent cabinet a été formé le 10 octobre 1911 et nous avons convoqué le Parlement le 15 novembre suivant. Nous nous sommes donc présentés au Parlement plus tôt que ne l'avait fait mon honorable ami dans la circonstance dont j'ai parlé. Il avait convoqué le Parlement sans avoir préparé un seul projet de loi, une seule mesure, bien qu'il eût à sa disposition le programme énoncé à Ottawa en 1873 et qui contenait au moins treize ou quatorze articles énonçant des réformes qui—ainsi que lui-même et ses amis le déclaraient—étaient absolument essentielles au bien-être du pays. Nous n'avons pas suivi son exemple sous ce rapport. Nous avons convoqué le Parlement plus tôt qu'il ne l'avait fait et nous lui avons fourni un programme assez élaboré, un programme qui fera l'objet de son attention et de son attitude durant un certain laps de temps, même dans les meilleures circonstances possibles. En conséquence, j'estime que l'attitude que le Gouvernement a prise et que la tâche que nous avons accomplie dans la mise à exécution de la politique que nous avons énon-

cée à l'électorat, peuvent soutenir avec avantage la comparaison avec l'attitude prise par mon très honorable ami et son Gouvernement quand ils ont réuni les Chambres en 1896.

Il veut maintenant savoir quelles sont nos intentions à l'égard du programme naval. Eh bien! je vais le dire. Qu'on me permette d'abord de rappeler ce que nous avons mis sous les yeux du public au cours de la récente campagne électorale, alors que nous lui demandions de nous porter au timon des affaires:

Depuis la dernière élection, le Gouvernement a adopté, en ce qui concerne la marine de guerre, une politique nouvelle grosse de conséquences. La politique ainsi adoptée ne fut pas discutée devant le peuple à l'époque de l'élection, et elle porte tous les indices d'un projet conçu à la hâte et sans réflexion. A mon sens, nous ne saurions, à l'aide d'une telle mesure, remplir convenablement ni efficacement notre devoir envers l'empire. J'estime que le projet du Gouvernement tend à la création d'une marine de guerre qui sera absolument inutile en temps d'hostilités et, par tant, n'offrira aucun avantage pratique au Canada et à l'empire. Il en coûtera des sommes énormes pour la construire, l'équiper et la maintenir. En temps de guerre, elle servira probablement à nous faire perdre inutilement un grand nombre de vies précieuses, sans rien ajouter à la puissance de la marine de guerre de l'empire. Plus on étudie le projet du Gouvernement, plus il devient évident que c'est une bévée déplorable.

Je suis persuadé que mon très honorable ami est bien au fait des idées énoncées dans ce paragraphe du manifeste. Cela étant, je ne m'explique pas l'excessive curiosité qu'il manifeste à l'égard de cette question; en effet, les paroles que j'ai citées lui fournissent, ce me semble, une réponse assez satisfaisante.

Le projet de l'ancien gouvernement comportait une dépense d'environ \$55,000,000 au cours des dix années prochaines. Nous avons soutenu—et on n'a jamais réussi à réfuter notre argument—que cette marine de guerre, une fois construite, serait absolument inutile en temps d'hostilités. En outre, le projet consacrait le principe de marine de guerre séparée et je crois pouvoir établir de façon à convaincre mon très honorable ami lui-même que les navires de cette marine seraient d'un type suranné avant même d'être entièrement construits. Cela étant, mon très honorable ami considère-t-il qu'il y ait lieu de faire une telle dépense?

Je l'affirme, il ne nous reste pas d'autre alternative que de mettre fin au gaspillage systématique—et c'est ce que nous entendons faire. De plus, monsieur l'Orateur, il faudra revenir sur le projet tout entier; nous n'y manquerons point. En une affaire aussi importante et aussi grave, dont les effets se feront à jamais sentir sur nos relations avec le reste de l'empire, mieux vaut

L'hon. R. L. BORDEN.